

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 009/2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept FEVRIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), et Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine).

Absent : M. RIMET Frédéric

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 13.02.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

---

OBJET : DENOMINATION DE RUE.

---

Mme JACQUIER Christine rappelle le travail engagé en collaboration avec les services de la Poste dans le cadre de la loi 3DS, qui oblige les collectivités à identifier et numérotter les voiries, aussi bien publiques que privées. Elle présente au Conseil Municipal la nouvelle voie (matérialisée en rouge) à nommer :

Impasse des Pensées



M. VIOUT Rémy propose que, sur demande des riverains, l'impasse du Milan soit renommée l'impasse des Milans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les dénominations susmentionnées.
- D'AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT



Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 010/2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept FEVRIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), et Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine).

Absent : M. RIMET Frédéric

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 13.02.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

---

OBJET : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE.

---

Mme le Maire rappelle qu'il résulte d'un principe général du droit que lorsqu'un maire ou un ancien maire est mis en cause par un tiers à raison de ses fonctions, il incombe à la collectivité publique dont il dépend de lui accorder sa protection dans le cadre d'une instance civile, non seulement en le couvrant des condamnations civiles prononcées contre lui mais aussi en prenant en charge l'ensemble des frais de cette instance, dans la mesure où une faute personnelle détachable du service ne lui est pas imputable.

Pour l'application de ce principe général du droit, présentent le caractère d'une faute personnelle détachable des fonctions de maire des faits qui révèlent des préoccupations d'ordre privé, qui procèdent d'un comportement incompatible avec les obligations qui s'imposent dans l'exercice de fonctions publiques ou qui, eu égard à leur nature et aux conditions dans lesquelles ils ont été commis, revêtent une particulière gravité.

Mme le Maire rapporte que, par décision du tribunal administratif de Grenoble du 4 novembre 2024, notifiée 10 janvier 2025, il a été demandé à la commune d'Anthy-sur-Léman de porter à l'ordre du jour du Conseil Municipal la demande d'octroi de protection fonctionnelle formulée par M. BAUR, maire d'Anthy-sur-Léman de 2014 à 2020, exposant que seul le conseil municipal de la commune est compétent pour se prononcer sur l'octroi de protection fonctionnelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder sa protection fonctionnelle sollicitée par M. BAUR, ancien maire de la commune,
- ACCEPTE de prendre en charge, sur le budget communal, les frais et honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 011/2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept FEVRIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUOT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUOT Rémy), et Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine).

Absent : M. RIMET Frédéric

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUOT Rémy

Date de convocation : 13.02.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

---

**OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE DU LAC, MARCHE DE TRAVAUX :  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

---

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de l'Espace du Lac et présente l'avant-projet définitif ainsi que le plan de financement. Le but est de réaliser les travaux dans l'année.

M. VIOUOT Rémy expose que l'audit préalablement réalisée par le SYANE représentait plus d'un million d'euros pour les travaux. Finalement, 3 lots ont été retenus :

- Le remplacement des menuiseries extérieures et de la verrière du couloir,
- L'isolation de la Médiathèque par l'intérieur,
- Le remplacement de la ventilation double-flux et mise en place d'une récupération d'énergie.

L'enveloppe estimative des travaux se porte à 633 000,00 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

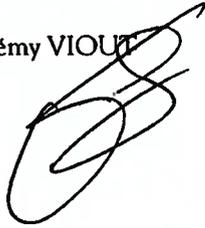
- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant la rénovation énergétique de l'Espace du Lac,
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'Etat, la Région Auvergne Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et tout autre organisme, pour être éligible à une subvention, la plus haute possible, permettant le financement,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 012/2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept FEVRIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUOT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUOT Rémy), et Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine).

Absent : M. RIMET Frédéric

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUOT Rémy

Date de convocation : 13.02.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

---

OBJET : CARREFOUR DE LA CROISEE, MARCHE DE TRAVAUX : LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

---

Mme le Maire expose que les futurs travaux du carrefour de la Croisée consistent en l'aménagement d'un trottoir depuis de rond-point jusqu'au réservoir, élargir la voirie pour faciliter la giration des bus et permettre plus de visibilité.

L'enveloppe estimative des travaux se porte à 116 947,83 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant l'aménagement du carrefour de la Croisée,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUOT



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 013/2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept FEVRIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), et Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine).

Absent : M. RIMET Frédéric

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 13.02.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

-----  
**OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES PECHEURS, MARCHE DE TRAVAUX :  
ATTRIBUTION.**  
-----

M. VIOUT Rémy expose qu'une consultation a été lancée en octobre 2024, pour les travaux d'aménagement de la rue des Pêcheurs. Cependant, cette dernière a été déclarée infructueuse du fait du dépassement du budget. Une nouvelle consultation a été lancée en janvier 2025 avec réception des plis de 3 février.

Ce marché est divisé en 2 lots :

- Lot 1 : terrassement, réseaux et aménagements paysagers,
- Lot 2 : revêtements en enrobé bitumineux et signalisation.

Une seule entreprise a répondu au lot 1 et deux entreprises ont répondu au lot 2.

M. VIOUT Rémy présente le rapport d'analyse des offres et les propositions d'attributions qui en résultent :

- Lot 1 : terrassement, réseaux et aménagements paysagers :  
Entreprise COLAS-PERRIER 74 pour un montant de 163 757,50 € HT,
- Lot 2 : revêtements en enrobé bitumineux et signalisation :  
Entreprise EUROVIA pour un montant de 62 260,25 € HT,

Aussi, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier le marché de travaux aux entreprises susmentionnées,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés correspondants et tout document concernant ce dossier.

**AINSI FAIT.**

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT



Isabelle ASNLDUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 014/2025

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept FEVRIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUOT Rémy, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie (pouvoir à M. GALLAY Joël), M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUOT Rémy), et Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine).

Absent : M. RIMET Frédéric

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUOT Rémy

Date de convocation : 13.02.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

-----  
OBJET : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE.  
-----

Compte tenu de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire expose qu'il serait souhaitable de proposer des avancements de grade aux agents remplissant les conditions d'accès et, par conséquent, de créer et supprimer les emplois permanents correspondants, à savoir :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre d'emplois
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 Temps complets
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 Temps complet
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM Principal de de 1 <sup>ère</sup> classe	1 Temps complet

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus et avoir entendu l'exposé de Mme le Maire relatif à l'obligation de création de nouveaux emplois correspondants aux grades d'avancement, puis de suppression des anciens emplois correspondants aux grades d'origine.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer les emplois permanents énumérés dans le tableau ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- DECIDE de supprimer, à compter de la même date, les grades d'origine.
- CHARGE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUAT



Isabelle ASNLDUCHENE

